

Contrat de coaching pour stages

Entre les soussignés :

Le client :

Tel :

Adresse :

et le Coach : Ariane Sanchez

Il est convenu la présente convention de coaching.

Objet de la présente convention :

Par la présente convention, il est prévu l'organisation d'un accompagnement de groupe pour le (la) coaché(e) Né(e) le :

L'objectif visé à travailler : Amélioration de sa méthodologie, optimisation de ses compétences d'apprentissage.

Modalités pratiques :

- Toute inscription à un stage vaut inscription à toutes les séances de ce stage.
- Il est entendu que les parties prenantes à la convention se donnent la possibilité de modifier ponctuellement en commun accord ces modalités.

Durée de la convention :

Du 27/08 au 31/08 (CE2 à 6ème) ou du 28 au 31/08 (5ème à 3ème) *Rayez la mention inutile*

Le stage de coaching contiendra 4 séances 1 de 1H30 et 3 de 2h ou 5 séances de 1H30 .

Modalités financières

Coût :150 euros

Un acompte de 50 euros doit être versé à l'inscription pour une réservation ferme.

Le paiement échelonné est possible à partir du moment où tous les chèques seront donnés en même temps à l'inscription, avec leur date d'encaissement au dos. Seul le chèque correspondant à l'acompte sera encaissé.

Modalités particulières

A/Annulation et remboursement.

- 2 mois avant le début du stage, remboursement total.
- 1 mois avant le début du stage, l'acompte ne sera pas remboursé.

- 15 jours avant le début du séjour, nous effectuons remboursement partiel de 50% du prix du stage.
- Moins de 15 jours avant le début du stage aucun remboursement ne sera effectué sauf cas exceptionnel.
- Tout stage commencé ne sera pas remboursé, excepté lors d'un problème médical.
- Les jeunes sont responsables de leurs affaires. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de détérioration.

B/ Le client s'engage sur l'honneur à ce que le coaché soit couvert par une responsabilité civile.

Devoirs du coach vis à vis de son client :

- Le coach s'autorise en conscience à exercer cette fonction à partir de sa formation et de son expérience. Il explicite au client l'engagement à respecter le code de déontologie téléchargeable sur le site www.ozautrement.com sur la page déontologie, premier onglet.
- Le coach s'astreint au secret professionnel.
- Conscient de sa position, le coach s'interdit d'exercer tout abus d'influence.
- Le coach prend tous les moyens propres à permettre, dans le cadre de la demande du client, le développement professionnel et personnel de son client, incluant le recours, si besoin est, à un confrère, en l'occurrence les instances et personnes ressources proposées dans le cadre de sa formation.
- Le coach est attentif au métier, aux usages, à la culture, au contexte du jeune qu'il accompagne.
- Le coaching s'exerce dans la synthèse des intérêts du client et de son organisation.
- Le coach adapte son intervention dans le respect des étapes de développement de son client.

Devoirs du client vis à vis du coach :

- Le coaching étant un processus de développement personnel, le coaché a de fait la responsabilité des changements souhaités et des actions mises en place dans le but d'atteindre ses objectifs.
- Le client est engagé à être ponctuel pour ne pas nuire au bon déroulé des séances collectives.
- Le client a eu le code de déontologie mis à sa disposition et a pu questionner le coach à ce sujet qui se doit de répondre clairement. Il sait pouvoir s'adresser à l'EMCC en cas de recours.

Le client
Date :
Bon pour accord

Le jeune coaché
Date
Bon pour accord

LE COACH
Date :
Bon pour accord